

# Conversion automatique de devise

Foire aux questions

## FAQ

### EST-CE QUE ÇA ME CONCERNE?

La conversion automatique de devise vous concerne seulement si vous envoyez des téléversements en dollars canadiens ou américains ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

### QU'EST-CE QUE LA CONVERSION AUTOMATIQUE DE DEVISE?

Les téléversements admissibles en dollars canadiens ou américains envoyés dans un pays autre que le Canada et les États-Unis sont automatiquement convertis dans la devise du pays de destination.

La conversion du paiement dans la devise du pays de destination accélère le traitement des téléversements et le dépôt des fonds dans le compte du bénéficiaire.

### QUAND LES TÉLÉVERSEMENTS EN DOLLARS CANADIENS SONT-ILS ADMISSIBLES À LA CONVERSION AUTOMATIQUE DE DEVISE?

Il doit s'agir d'un téléversement d'un montant maximal de 750 000 \$ CA à destination des États-Unis, du Royaume-Uni, d'un pays de la zone euro, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande.

### QUAND LES TÉLÉVERSEMENTS EN DOLLARS AMÉRICAINS SONT-ILS ADMISSIBLES À LA CONVERSION AUTOMATIQUE DE DEVISE?

Il doit s'agir d'un téléversement d'un montant maximal de 100 000 \$ US à destination d'un pays autre que les États-Unis ou le Canada.

### LA DEVISE DE MON TÉLÉVERSEMENT NE DOIT PAS ÊTRE CONVERTIE; QUE DOIS-JE FAIRE?

Si votre bénéficiaire *\*doit\** recevoir les fonds en dollars canadiens ou en dollars américains, vous pouvez désactiver la conversion automatique de devise. **REMARQUE :** La marche à suivre est différente pour chacune de ces devises.

Voici les détails.

## COMMENT DÉSACTIVER LA CONVERSION AUTOMATIQUE DE DEVISE POUR LES TÉLÉVIREMENTS EN \$ CA À UN BÉNÉFICIAIRE?

La conversion automatique de devise peut être désactivée pour un paiement ou pour un compte de bénéficiaire.

**POUR UN PAIEMENT** : C'est la meilleure solution pour les paiements non récurrents. Lorsque vous envoyez des télévirements en dollars canadiens qui sont admissibles à la conversion automatique dans la devise du pays de destination, un avis s'affiche à la page «Vérification et confirmation» :

The screenshot shows the Scotia online banking interface. The navigation menu includes 'Aperçu', 'Comptes', ' Paiements', 'Relevés', 'Services', and 'Gestion'. Under ' Paiements', there are sub-options: ' Paiements de factures', ' Paiements intégrés', and ' Impôts et taxes'. The ' Paiements intégrés' option is selected. The main content area is titled 'Soumettre des paiements: Vérification et confirmation'. It features a table for 'Total Comptes fournisseurs' and a section for 'Total Comptes clients'. A red box highlights a warning message: 'La Banque Scotia peut effectuer la conversion automatique des télévirements en dollars canadiens admissibles à la devise du pays de résidence du destinataire. En savoir plus sur la désactivation de la conversion automatique de devise.' Below this, there is a section for 'Authentification supplémentaire requise' with input fields for 'Mot de passe' and 'Valeur du jeton'.

Groupe de services	Type	Nbre de paiements	Monnaie	Total du débit
DEFAULT SG1	Télévirement	1	CAD	\$500.00

Une fenêtre contextuelle s'affichera si vous cliquez sur le lien : vous pourrez alors désactiver la conversion automatique pour ce paiement en cochant «Non».

**Remarque** : La banque du bénéficiaire pourrait convertir le paiement. Le cas échéant, le bénéficiaire devra s'adresser à sa banque pour en savoir plus sur la conversion effectuée.

### Conversion automatique de devise ✕

La Banque Scotia peut effectuer la conversion automatique des télévirements en dollars canadiens admissibles à la devise du pays de résidence du destinataire.

**Oui.** J'accepte la conversion automatique de la devise par la Banque Scotia.  
 **Non.** Permettre à la banque du destinataire de recevoir le paiement dans la devise sélectionnée.

Pour refuser toute conversion future de télévirements en dollars canadiens à des destinataires étrangers, veuillez communiquer avec le service d'assistance au 416-288-4600 ou au 1-800-463-7777 du lundi au vendredi entre 8 h 00 et 20 h 00.

**Confirmer**

**POUR UN COMPTE DE BÉNÉFICIAIRE** – C'est la meilleure solution pour les paiements récurrents.

Envoyez un courriel à [hd.ccebs@scotiabank.com](mailto:hd.ccebs@scotiabank.com) en mettant «Conversion automatique de devise \$ CA – Désactivation – Compte du bénéficiaire» comme objet du message. Assurez-vous d'indiquer le pays de destination, le nom et le numéro de compte du bénéficiaire ainsi que le nom et le code SWIFT/BIC de son institution financière.

Les renseignements fournis seront consignés dans la liste mondiale d'exemption de bénéficiaires de la BNE.

**Remarque :** Différentes combinaisons de codes SWIFT/BIC pourraient s'appliquer au même bénéficiaire. Veuillez inclure toutes les combinaisons que vous utilisez pour ce bénéficiaire, afin qu'elles soient toutes ajoutées à notre liste mondiale d'exemption de bénéficiaires.

## COMMENT DÉSACTIVER LA CONVERSION AUTOMATIQUE DE DEVISE POUR LES TÉLÉVIREMENTS EN \$ US À UN BÉNÉFICIAIRE?

Envoyez un courriel à [hd.ccebs@scotiabank.com](mailto:hd.ccebs@scotiabank.com) en mettant «Conversion automatique de devise \$ US – Désactivation du programme» comme objet du message. Vous devez préciser dans le courriel si la désactivation s'applique au **compte de l'expéditeur** (votre compte de la Banque Scotia d'où proviennent les fonds envoyés : dorénavant, les télévirements en dollars américains admissibles à la conversion automatique de devise provenant de ce compte ne seront plus convertis par la BNE) ou au **compte du bénéficiaire** (le destinataire du télévirement : dorénavant, les télévirements en dollars américains admissibles à la conversion automatique de devise à destination de ce compte ne seront plus convertis par la BNE).

## QUE DOIS-JE FAIRE SI UN TÉLÉVIREMENT A ÉTÉ INDÛMENT CONVERTI?

Un télévirement pourrait ne pas devoir être converti dans la devise du pays de destination si le bénéficiaire est titulaire d'un compte en dollars canadiens ou en dollars américains auprès de sa banque.

Si un télévirement a été indûment converti, communiquez avec votre service de soutien technique, en écrivant à l'adresse courriel ci-dessous :

Services bancaires aux grandes entreprises : Service d'assistance prioritaire,  
[GBPSupport.concierge@scotiabank.com](mailto:GBPSupport.concierge@scotiabank.com)

Services bancaires aux petites entreprises et Services bancaires commerciaux : Service d'assistance du SSC, [hd.ccebs@scotiabank.com](mailto:hd.ccebs@scotiabank.com)